



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2024**

L'an deux mil -vingt-quatre et le 04 juillet à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel (arrivé à 18 h 58), Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean, M. PERRON Sylvain (arrivé à 18 h 34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne.

Absents excusés :

Absent non-excusé : Mrs Patrice DESBLEUMORTIERS, Mathieu RAFFESTIN, Mme Liza LAPIE-BEUNEL

Secrétaire de séance : Monsieur MARIE-LECONTE Jean

Date de convocation : 28 juin 2024

Date d'affichage : 08 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer,

Monsieur MARIE-LECONTE Jean est choisi comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Temps d'échange sur la thématique littoral intervention avec Monsieur TEYSSIER (CMB) -19 h 00

Décision du maire par délégations.

1. Validation RPOQS 2023 ;
2. Validation subvention « APE Ecole » Joséphine BAKER Montmartin sur Mer ;
3. Validation subvention exceptionnelle « association des patrimoines de Montmartin-sur-Mer » ;
4. Instauration d'une gratification des stagiaires ;
5. Validation renouvellement convention de gestion pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et chemins de randonnée ;
6. Participation financière protection du littoral ;
7. Demande de subvention au Département de la Manche pour les travaux : La sauvegarde des églises ;
8. Appel d'offres « vente de bois à carrer »
9. Affaires diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 30 mai 2024 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame LECERF Fabienne, conseillère municipale.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 8
------------	----------------	----------

Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2024-60	24 mai 2024	Commande publique	Asso Accroche tes grolles – location matériel sonorisation « fête de la musique »	400.00 €
2024-61	14 juin 2024	Commande publique	SPME 22 – panneaux voirie	701.24 €
2024-62	18 juin 2024	Commande publique	MAVASA- panneaux + balises relevables	390.94 €
2024-63	18 juin 2024	Commande publique	LEPRETRE – lot 05 logement biblio – avenant n° 01 négatif	Moins 1 488 €
2024-64	21 juin 2024	Commande publique	SDEAU 50 – dev remplacement bouchons poteaux incendie suite contrôle	1 362.82 €
2024-65	24 juin 2024	Commande publique	SDEAU50 -remplacement poteau incendie « chemin des Serseys »	4 166.93 €
2024-66	25 juin 2024	Commande publique	Signature convention de prêt expositions AVRIL « les hermelles » du 01 au 19/07/24	Gratuit
			TOTAL	5 533.93 €

Monsieur QUESNEL demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.

Information réunion conseil communautaire

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

M. le maire demande aux élus si tout le monde reçoit bien les dossiers de séance de la C.M.B. ? M. CUSSON indique ne rien recevoir, un point sera fait avec les services administratifs.

M. Le maire revient sur la séance du conseil communautaire du 26 juin dernier sur le point n°1 inscrit à l'ordre du jour « projet achat Clinique », en effet suite à la réception de la convocation et après lecture, M. le maire avec ses adjoints a rédigé un courrier à l'intention du président, M. BIDOT et des élus communautaires demandant le report de ce point. En effet, cette décision a été demandée en urgence, aucuns échanges n'ont eu lieu en amont de la séance.

Lors de la séance du conseil communautaire, différents élus se sont exprimés sur un rapprochement éventuel avec l'hôpital, M. GALBADON, vice-président communautaire et délégué départemental est intervenu sur le sujet ainsi que des médecins. Il a été indiqué des engagements de différents médecins pour rester à la Clinique. M. BIDOT, président de la C.M.B. a expliqué que plusieurs spécialistes souhaitaient intégrer le Pôle de Santé de Coutances, ce pôle ne peut plus accueillir de nouveaux praticiens, il a évoqué une étude d'agrandissement au coût de 1.2 millions d'euros pour une surface de 180 m2. L'achat des bâtiments de la Clinique se montre plus attractif compte tenu de la surface, cela permettrait de garder un bassin de santé sur le Coutançais. Mme AUDIC-DUROC, élue d'Heugueville sur Sienne, ancienne professionnelle de la santé est intervenue afin de justifier cet investissement.

Le conseil communautaire a donc validé cet achat en proposant 1 million d'euros, M. le maire indique avoir voté pour et s'être abstenu pour le vote de Mme FAUTRAT, déléguée communautaire.

Arrivée de M. POISSON à 18 h 58

Information travaux en cours

Rapporteur : Monsieur POISSON Daniel

- Espace culturel : Toiture refaite, réception jeudi 26 juin, M. POISSON indique l'excellent travail effectué par l'entreprise. M. le maire indique qu'un courrier sera envoyé à cette entreprise afin de la remercier
Toujours en attente du rapport de l'expert malgré de multiples relances
- Aire de jeux jeunes enfants = tout est terminé, l'ensemble est très satisfaisant
- Parking rue Franquet = tout est terminé
- Terrain de football = talus fait

1- Validation RPQS 2023

Rapporteur : Madame Muriel LERAUX, secrétaire

Conformément à la législation et avec l'aide de la SATESE (direction de gestion de l'espace et des ressources naturelles – Service qualité des eaux), Monsieur le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif « RPQS » et collecte des eaux usées, pour l'année 2023, transmis par courrier. Depuis la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), il est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, ainsi que le rapport annuel 2023 pour la Commune et le SITEU fait par la SATESE.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le RPQS 2023

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-01

« Intervention de Messieurs TEYSSIER et GUILLE « thématique littoral »

Messieurs TEYSSIER et GUILLE indiquent au conseil que l'Etat ne souhaite plus de saucissonnage des actions sur le littoral par les communes, il veut une action commune de tous les partenaires et des communes littorales afin qu'un travail collectif soit réalisé pour tous dans l'avenir. Pour se faire, Il est indiqué qu'il faut lancer une mission d'expertise d'ingénierie rapidement, que c'est indispensable car l'Etat demande aux collectivités d'avoir une organisation globale. Cela permettrait des interventions rapides pour préserver les habitations et les habitants sans multiplier les dossiers grâce à un accord pris en amont avec les services de l'Etat.

L'acceptation de la mise en place d'une phase d'amorçage en attendant la création du syndicat mixte dans 2 ans environ permettra d'agir très rapidement en cas de besoin.

Après concertation et décision des communes littorales concernées « Gouville/Mer, Blainville/Mer, Agon-Coutainville, Regneville/Mer, Montmartin/Mer, Hauteville/Mer, Tourneville/Mer », le dossier sera présenté et proposé au vote du conseil communautaire de la rentrée afin d'acter la participation à hauteur de 25 % de la C.M.B.

En parallèle, la création d'un syndicat mixte sera lancée, Il est indiqué que les communautés « Cote Ouest Centre Manche et Granville Terre et Mer » sont également intéressées à un regroupement.

2- Validation subvention « APE Ecole » Joséphine Baker Montmartin sur Mer

Rapporteur : Madame Aurélie FAUTRAT

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population montmartinaise, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association APE de l'école Joséphine BAKER de Montmartin-sur-Mer, pour contribuer à la bonne marche de leurs activités.

L'association a fourni son bilan qualitatif et financier.

Le choix a été opéré en fonction de l'impact de l'association sur le bien vivre des habitants de Montmartin sur mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer le montant de 250,00 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-02

3- Validation subvention exceptionnelle « association des patrimoines de Montmartin-sur-Mer »

Rapporteur : Madame Aurélie FAUTRAT

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle à « l'Association des patrimoines de Montmartin sur Mer » d'un montant de 247 €, afin de procéder au remboursement de l'avance de l'achat de la plaque de rue « Daniel MAU-CORPS » et d'un montant de 145.04 € pour l'achat de panneaux pour l'exposition sur la résistance de la Manche dont Montmartin-sur-Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer le montant de 392.04 € ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

M.MARIE-LECONTE Jean, président de l'association des Patrimoines ne prenant pas part au vote.

DELIBERATION N°2024/04/07-03

4- Instauration d'une gratification des stagiaires

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

La commune de Montmartin-sur-Mer souhaite accueillir des jeunes en stage pour une durée variable de quelques jours à six mois. Il est proposé de verser une gratification aux stagiaires selon la durée du stage et la mission confiée au stagiaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU les préconisations de la circulaire du 4 novembre 2009 du Ministère de l'intérieur, de l'outremer et des collectivités territoriales relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

CONSIDERANT que le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification ;

CONSIDERANT que le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil ;

CONSIDERANT que les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;

CONSIDERANT que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois ;

CONSIDERANT que pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire notamment en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption ; que le stagiaire bénéficie également de l'accès au restaurant administratif ou aux titres-restaurant, dans les mêmes conditions que les agents non titulaires de droit public de l'organisme d'accueil ainsi que de la prise en charge des frais de transport.

CONSIDERANT que les services municipaux accueillent régulièrement des élèves ou des étudiants devant effectuer un stage non rémunéré dans le cadre d'une convention signée avec un établissement d'enseignement,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INSTITUE** une gratification aux stagiaires, sous réserve de ces deux conditions cumulatives :
 - La durée du stage est égale ou supérieure à 2 mois consécutif.
 - Le stagiaire se voit confier une mission en rapport avec sa formation à des fins constructives pour la collectivité.
- **FIXE** le montant horaire de cette gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le

1er jour de stage.

- **PREND** en charge les frais de déplacements des stagiaires dans le cadre de leurs missions
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits seront inscrits dans le budget principal de l'exercice en cours sur le compte 64131, chapitre 012

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-04

5- Validation renouvellement convention de gestion pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire et chemins de randonnée

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil communautaire a, lors de sa dernière séance, approuvé le renouvellement des conventions de gestion relatives à l'objet ci-dessus référencé.

Approuvées en 2021 dans le cadre du pacte de gouvernance entre CMB et ses communes membres, celles-ci arriveront à échéance le 31/12/2024.

La commune de Montmartin sur Mer souhaite rétrocéder l'entretien à la Communauté de Communes à compter du 01/01/2025, de :

- "Entretien des chemins de randonnée au vigneron" ;
- "Entretien des chemins de randonnée en manuel".

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré :

- **DECIDENT** de signer le renouvellement de la convention de gestion avec la Communauté de communes Coutances mer et bocage en rétrocédant l'entretien des chemins de randonnée au vigneron et l'entretien des chemins de randonnée en manuel.
- **DONNENT** pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/30/05-05

6- Participation financière protection du littoral- Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de Messieurs TEYSSIER et GUILLE du début de séance et aux documents transmis lors de la convocation du conseil, Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la participation financière soit 7 808 € avec part fixe ou 6 894 € sans part fixe, et, leur accord pour que la commune adhère à cette proposition d'amorçage telle qu'elle a été conçue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la phase d'amorçage du projet de la création d'un syndicat mixte et la participation de la commune de Montmartin-sur-Mer pour un montant de 7 808.00 € avec part fixe ou 6 894.00 € sans part fixe.
- **DIT** que toutes les communes identifiées : Agon-Coutainville ; Blainville-sur-Mer ; Gouville-sur-Mer ; Hauteville-sur-Mer ; Regnéville-sur-Mer ; Tourneville-sur-Mer devront adhérer à cette proposition d'amorçage telle qu'elle a été conçue et que si une seule desdites communes identifiées ne souhaite pas adhérer, ni payer la contribution calculée, la participation de la commune de Montmartin-sur-Mer deviendrait caduc.
- **DONNENT** pouvoir au Maire ou l'un de ses adjoints pour signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-06

7- Demande de subvention au Département de la Manche pour les travaux : La sauvegarde des églises

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul, le CAUE de la Manche a réalisé un audit sur la rénovation globale de celle-ci. La commune souhaite engager pour 2025-2026 les travaux dans l'entièreté de l'édifice.

Le montant des travaux est estimé à 1 018 728 € HT soit 1 222 473.60 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Subvention du conseil Départemental au titre : La sauvegarde des églises ;
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- Subvention de la Région Normandie : Aide à la sauvegarde et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés « Territoires Patrimoines Normands ».

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter les subventions afférentes.

Travaux		
---------	--	--

1. Provision pour installations, protections, moyens d'accès	Installations de chantier, échafaudages et moyens de levage, protections	80 500 €
--	--	----------

1. Charpente et Couverture	Infiltrations couverture de l'église et de la sacristie	Vérification de la couverture, remplacement ponctuel d'ardoises	12 075 €
	Mousses toitures	Démoussage et traitement biocide	9 660 €
	Affaissements	Reprise d'éléments de charpente de la tour-clocher	5 520 €
	Infiltrations charpente de la tour, exposée à la suite du tronçonnement du campanile en 2022	Réfection des organes d'étanchéité autour du campanile	4 600 €
		Remplacement couverture du dôme de la tour	8 625 €
		Restitution / restauration du campanile	28 750 €
	Absence de voligeage	Curage et reprise du voligeage	5 175 €
	Dégradation de la charpente (lacunes, infiltrations...)	Reprise ponctuelle d'éléments de charpente de l'église, en recherche	2 760 €
		Etudes préalables	4 025 €

	Organes EP dysfonctionnels: Solins, bandes faîtières, noquets, gouttières, DEP	Réfection d'organes d'étanchéité en plomb, zinc et font selon les ouvrages : noquets et arêtiers en plomb, solins, chéneaux, gouttières en zinc, dauph. Fonte	71 875 €
Sous-total Charpente et Couverture			153 065 €

2. Maçonnerie et fondations	Tassement différentiel	Fouilles et diagnostic	5 175 €
		Provision pour reprises en sous-oeuvre	13 800 €
		Fouille 1,5m, reprise au coulis de chaux, mise en oeuvre d'un gobeti de protection	17 940 €
		Etudes préalables	4 025 €
	Support maçonné dégradé	Dessalement surfaces à traiter au mortier	10 350 €
	Pierre pulvérulente, dégradation superficielle	Purge des parties désolidarisées, reprises au mortier	20 700 €
	Pierres lacunaires, fissurées, dégradées en profondeur	Remplacement ponctuel des pierres	25 300 €
	Clochetons déposés et fissurés	Restitution de 4 clochetons, pose et sujétions de fixation dans maçonnerie	13 800 €
	Vieillessement - délavage - dégradation des joints	Curage et rejointoiement	158 700 €
	Joints ciment (incohérents avec la maçonnerie)	Curage et rejointoiement	39 330 €
	Fissures cimentées	Dégarnissage, remaillage, reprise du parement	6 900 €
	Encrassement, salissures, croutes noires (façades nord, est + ouest et sud plus ponctuellement)	Nettoyage par brossage au savon doux	23 425.50 €
	Ruissellement eaux pluviales	Nettoyage par brossage au savon doux	4 312.50€
	Végétation Parasitaire	Traitement biocide	4 025 €
	Rejaillissement	Nettoyage par brossage au savon doux	2 760 €
	Remontée capillaire	Traitement par restitution de la perspiration des maçonneries (joints, intérieur...)	- €

	Rouille	Sablage + antirouille	4 025 €
Sous-total fondations, maçonnerie cis métallerie			354 568 €

3. Aménagement, Second-Oeuvre	Doublage incohérent des façades sud et ouest	Purge du doublage + sujétions de purge d'enduits	23 287.50 €
	Cloquage / écaillage d'enduits et peintures	Purge des enduits fermés	12 937.5 €
		Provision pour reprise de joints après purge enduits	9 660 €
		Réfection des enduits à la chaux + correction thermique	93 150 €
	Humidité du couverture de la voute	Remplacement ponctuel de lattes, en recherche, après ouvrages de couv.	6 900 €
	Restitution de perspiration sol intérieur	Purge de ciment, restitution de sol en chape perspirante (liège et argile)	3 105 €
	Chapes fissurées	Restitution d'un sol en carreaux de pierre ou ciment, après dépose chapes	22 770 €
	Parquets désolidarisés, joints de sol dégradés	Révision de parquets et lambourdes, remplacements ponctuels, reprise joints	7 475 €
Décors en bois staff, plâtre, dégradés	Réparation / restauration de décors en bois, staff et plâtre, remise en peinture	17 250 €	
Sous-total Aménagement, Second-OEuvre, restauration ouvrages			196 535 €

4. Provision lots techniques : rationalisation et remise aux normes du réseau électrique, vérif. machinerie cloches, production de chaleur, chauffage de l'église...	Installations de chantier, échafaudages et moyens de levage, protections	25 300 €
---	--	----------

5. vrd	Déchaussement des façades	Nivellement du sol	28 750 €
	Devers inversé et assainissement du terrain	Réalisation d'un système d'assainissement de l'enclos	9 487.50 €
		Plantations hydrophiles (tilleuls, peupliers, hortensia, orangea...)	8 625 €
		Aménagements connexes (refonte accès PMR, nouveaux cheminements...)	17 250 €

Sous-total VRD	64 112.50 €
----------------	-------------

6. Démarche participative	Atelier de partage avec les habitants en phase AVP / PRO, restitution de l'atelier	1 875 €
	Production de panneaux et plaquette d'information : histoire du site et travaux	1 725 €
	Atelier d'information avec les habitants au début des travaux	862.50 €
	Impression et installation de panneaux et de plaquettes	2 070 €
Sous-total Démarche participative		6 532.50 €

Total HT BASE	880 613.00 €
TVA	176 122.60 €
Total TTC	1 056 735.60 €

Variantes	Couverture	Infiltrations / remplacement couverture	155 250 €
	Métallerie	Rouille / Restitution grilles	8 625 €

Total HT BASE	1 018 728 €
TVA	203 745.60 €
Total TTC	1 222 473.60 €

Subventions et autofinancement	
DSIL ou DETR	20 % soit 203 745.60 € HT
Département de la Manche (La sauvegarde des églises)	20 % + 5% soit 254 682.00 € HT
Région (Aide à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés « Territoires Patrimoines Normands)	20 % soit 203 745.60 € HT
Association du patrimoine Montmartiniais	1% soit 10 187.28 € HT
Autofinancement	34% soit 346 367.52 €
Total HT	1 018 728 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention du conseil Départemental au titre : La sauvegarde des églises pour les travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-07

8- Appels d'offre « vente de bois à carrer »

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour lancer un appel d'offre pour la vente d'environ 40 stères de bois communal de toutes essences. La date limite de candidature est fixée au 15 août 2024.

Une annonce dans la « Manche Libre » sera effectuée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** L'appel d'offre pour la vente d'environ 40 stères de bois communal de toutes essences pour le 15 août 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 10
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2024/04/07-08

9- Affaires diverses

Rapporteur : Monsieur QUESNEL Bruno

Point n°1 : M. Le maire donne lecture aux membres du conseil des courriers de remerciements reçus de la « SNSM – station d'Hauteville/Mer », « l'UNSS- région de Caen » rassemblement Raid 05/24, et l'association « Gymnastique Volontaire » de Montmartin/Mer, suite au versement de la subvention communale.

Point n°2 : 21 septembre 2024 = Journées européennes du Patrimoine et réunions publiques organisation par l'Atelier de l'Ourcq avec réunion publique le matin et des ateliers l'après-midi, des flyers seront fournis par l'Atelier de l'Ourcq et distribués aux habitants et sur le marché de Montmartin afin d'informer cette journée, exposition projet restauration église pour Aménagement du bourg

Des panneaux seront créés par le cabinet d'architecture

Point n°3 : 11 juillet 2024- « les balades du jeudi » = accueil des randonneurs vers 21 heures dans la salle du conseil, Mme LECERF, Messieurs QUESNEL et CREVEL seront présents pour l'organisation Inauguration du festival « Chauffer dans la Noirceur » le même jour à 19 h 30.

Point n°4 : Animations « Jeudis sous les tilleuls » : planning établi par M. QUESNEL.

Accueil des groupes vers 17 heures par Patrice DESBLEUMORTIERS (sauf le 08/08), une demande du local de Chauffer dans la Noirceur sera faite pour la loge.

La tente sera à monter par l'équipe technique.

Proposition a été faite aux associations de Montmartin/Mer de participer à l'organisation, seule l'association CALIM a répondu positivement et s'occupera de la buvette.

Des flyers d'information seront distribués auprès des parcs de loisirs et campings

Concert de piano à l'église le 19 juillet : billetterie prise en charge par l'association des Patrimoines, des boissons et gâteaux seront pris en charge par la Commune.

Anniversaire du 80^{ème}, l'organisation sera assurée par ANIM'MONTMARTIN et CALIM et Mesdames POULAIN, FAUTRAT et Messieurs CUSSON, CREVEL, élus de Montmartin.

Point n°5 : Demande stationnement « food truck »

Mme FAUTRAT, 1^{ère} adjointe, donne lecture d'une demande de stationnement le dimanche soir dans la commune d'un food-truck de restauration rapide hors pizzas.

Après échanges et vote informel avec 3 pour – 5 contre et 2 abstentions il est décidé de ne pas donner suite à la demande.

Point n°6 : M. le maire revient sur le rdv qui a eu lieu avec Mr GALBADON, vice-président aux sports à sa demande au sujet de l'accueil de l'école de football qui gèrent 150 enfants. L'association FC SIENNE n'a plus de terrain de football pour accueillir ses enfants, le terrain de la Commune d'Hauteville/Mer n'est jamais praticable en raison de sa dangerosité. Après échanges, il est proposé que la Commune de Montmartin/Mer mette à disposition son terrain de football avec l'installation d'un container pour ranger leur matériel : une demande sera faite auprès du service ADS afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour l'implantation de ce container dans l'attente de la création du complexe sportif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance,

Monsieur MARIE-LECONTE Jean



Le Maire,

Monsieur QUESNEL Bruno



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Publication sur le site internet le